

# **TRAIL de la FOULERIE**

**LE DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024**

## **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

### **Article 1 : Organisation**

La municipalité, en partenariat avec l'Hôpital de Chaumont, organise le dimanche 13 octobre 2024 à Chaumont en Vexin un trail comportant trois distances : 7, 12 et 23 km.

Une partie des droits d'inscription sera reversée pour la lutte contre le cancer du sein au titre d'Octobre Rose.

### **Article 2 : Modalités d'inscription et de participation**

Les inscriptions pourront se faire par courrier, en ligne sur le site de la mairie de Chaumont en Vexin ou sur place le jour de la course.

L'épreuve des 7 et 12 km sera ouverte aux catégories hommes et femmes suivantes : Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters.

L'épreuve des 23 km sera ouverte aux catégories hommes et femmes suivantes : Juniors, Espoirs, Séniors, Masters.

Tout participant licencié doit s'acquitter du paiement de son engagement et fournir une copie de sa licence.

Tous les licenciés FFA Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass/Running pourront participer à cette épreuve en présentant leur licence, sans fournir de certificat médical.

Tout participant non licencié à la FFA, doit s'acquitter du paiement de son engagement et avoir validé le Parcours de Prévention Santé (PPS) sur le site suivant : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr)

**En cas d'absence de ces documents, le dossard ne sera pas remis et aucun remboursement n'aura lieu.**

### **Article 3 : Tarif des inscriptions**

<b>COURSE</b>	<b>AVANT LE 11 octobre 2024</b>	<b>SUR PLACE</b>
7 km	10 euros	12 euros
12 km	15 euros	18 euros
23 km	20 euros	23 euros

Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf interdiction du déroulement de l'épreuve par la préfecture.

### **Article 4 : Limite d'âge**

- 6 et 12 kms : à partir de 2008
- 23 kms : à partir de 2006

### **Article 5 : Déroulement de l'épreuve**

- 7, 12 et 23 km : 10h00

Le départ et l'arrivée se feront au golf de Bertichères à Chaumont en Vexin.

Les courses sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas autorisés sur le parcours.

Les trois courses auront un classement général et des classements pour chaque catégorie, hommes et femmes.

Récompenses aux 3 premiers scratchs de chaque épreuve, hommes et femmes.

Lots offerts par tirage au sort de nombreux dossards.

Le parcours sera sécurisé du premier au dernier km. Un ou plusieurs ravitaillements sont prévus. Un marquage de chaque km tout au long du parcours sera symbolisé. Un véhicule de l'organisation fermera la course.

Les participants devront absolument emprunter le parcours balisé et respecter les règles de sécurité mises en place par l'organisateur. Un rappel de ces règles vous sera communiqué juste avant le départ.

Un poste médical sera présent sur le site.

Un PC radio sera présent également et couvrira les liaisons relatives à cette épreuve : sécurité, positionnement des coureurs, etc....

### **Article 6 : Pièces justificatives**

Cette épreuve étant ouverte aux licenciés comme aux non-licenciés. Lors de l'inscription, il y aura lieu de remettre pour l'ensemble des courses :

- Pour les licenciés de la FFA : copie de la licence saison 2024-2025
- Pour les licenciés d'une autre fédération sportive ou pour les non-licenciés : l'attestation de fin de parcours de prévention santé.
- Les mineurs devront remettre l'attestation de questionnaire santé ainsi qu'une autorisation parentale.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas prendre le départ des courses.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, Samu, etc...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur son enfant.

### **Article 7 : Responsabilité**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne. En cas d'accident, la responsabilité de la personne ayant cédé son dossard serait engagée.

### **Article 8 : Responsabilité civile**

Dans le cadre de cette épreuve pédestre, la mairie de Chaumont en Vexin a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

### **Article 9 : Droits à l'image**

Les participants feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement. Celui-ci fera l'objet d'une publication, tant sur internet que sur tous les médias au choix de l'organisateur.

Un reportage photo sera effectué dans le cadre de cette manifestation dont les photos seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires.

## **Article 10 : Annulation**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure, il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

## **Article 11 : Adhésion au règlement**

L'inscription à l'une des trois courses de Chaumont en Vexin vaut adhésion expresse au présent règlement en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.